

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 660

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Castellani, M. Clément, Mme De Temmerman,  
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et  
M. Simian

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les dispositions du présent I ne s'appliquent pas aux établissements de santé privés d'intérêt collectif. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire explicitement dans la loi que les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux établissements de santé privés d'intérêt collectif. Il est important de clarifier le périmètre d'application des dispositions de cet article de loi, qui, dans sa formulation actuelle, est insuffisamment précis.